

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***19005885***

de

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **31 DEC. 2018**
~~Le Greffier,~~

Greffier *2018*N° d'entreprise : **0445 648 286****Dénomination**(en entier) : **JAGUAR THIRY S.A.**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de Gérasa 9 à 6723 Habay****Objet de l'acte : Démission/Nomination d'un administrateur et d'un administrateur-délégué**

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2018 :

Première résolution

Le Conseil prend acte de la démission de sa fonction d'administrateur-délégué de Madame Michèle Thiry.
Cette démission prend effet le 31/12/2018.

Le Conseil la remercie pour la façon dont elle a exercé sa fonction.

Deuxième résolution

Sous réserve de la nomination de la société G.A.M. IMMO en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 7 décembre 2018, le Conseil décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué, la société privée à responsabilité limitée « G.A.M. IMMO » dont le siège social est situé à 6720 Habay-la-Neuve, Rue de Neufchâteau 4, RPM Liège – division Arlon, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0662.907.007, représentée par Madame Michèle Thiry en qualité de représentante permanente. Cette nomination prend effet le 1/01/2019.

L'administrateur-délégué disposera, en cette qualité, du pouvoir de représentation de la société, en justice et dans les actes.

L'administrateur-délégué disposera de la signature sociale pour toutes les opérations journalières, sans limitation de sommes.

L'administrateur-délégué pourra :

- Représenter la société à l'égard des administrations publiques ;
- Réceptionner tous les courriers, pièces et paquets, même recommandés ou assurés et en donner la décharge ;
- Représenter la société dans toutes les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en qualité de requérant que de défendeur, traiter tous les actes, prendre toutes les mesures nécessaires relatives à ces procédures, recevoir tous les jugements judiciaires et les faire exécuter ;
- Tout ceci, avec pouvoir de délégation.

La SPRL « G.A.M. IMMO » valablement représentée par Madame Michèle Thiry, accepte cette délégation de pouvoirs.

Troisième résolution

Le Conseil donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Legal », et à Madame Alice DOPPAGNE, Supervisor, auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseils Fiscaux » avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de publication du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2018 :

" (...) "Résolutions:

Troisième résolution : (...)

L'assemblée prend acte de la démission de sa fonction d'administrateur de Madame Michèle THIRY. Cette démission prend effet le 31/12/2018.

L'assemblée la remercie pour la façon dont elle a exercé sa fonction.

Quatrième résolution : (...)

L'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder au remplacement de Madame Michèle THIRY et appelle à cette fonction pour une durée de 6 ans prenant cours le 1/01/2019, la société privée à responsabilité limitée « G.A.M. IMMO » dont le siège social est situé à 6720 Habay-la-Neuve, rue de Neufchâteau 4, RPM Liège-division Arlon, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0662.907.007.

Conformément à l'article 61, §2 du Code des Sociétés, la société « G.A.M. IMMO » désigne Madame Michèle Thiry, en qualité de représentante permanente pour exercer le mandat d'administrateur au sein de la S.A. « JAGUAR THIRY » au nom et pour le compte de la société « G.A.M. IMMO ».

Cinquième résolution : (...)

L'assemblée donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Legal », et à Madame Alice DOPPAGNE, Supervisor, auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseils Fiscaux » avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de publication du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire.

(...)"

Pour extrait conforme

Jean-Philippe WEICKER
Mandataire

Déposé en même temps:

un exemplaire original du procès-verbal du conseil d'administration du 29/11/2018

un exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale du 7/12/2018